

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 35/004/2006 (Public)
Bulletin n° : 144
ÉFAI
7 juin 2006

Philippines. Abolition de la peine de mort

Amnesty International se félicite, ce mercredi 7 juin, du vote par le Congrès philippin du texte de loi abolissant la peine de mort. Les Philippines sont le 25^{ème} pays dans la région Asie-Pacifique à abolir la peine capitale en droit ou en pratique. Amnesty International demande maintenant à la présidente Arroyo de signer le texte de loi voté pour qu'il prenne force de loi.

Le 6 juin, le Sénat et la Chambre des représentants des Philippines ont tous deux voté l'abrogation de la Loi de la République n°7659, quelques jours avant l'ajournement de la session, prévu à la fin de cette semaine.

Le Congrès philippin a saisi à juste titre l'opportunité d'abolir la peine de mort, montrant ainsi son engagement déterminant pour le respect du droit fondamental à la vie. Amnesty International demande désormais à la présidente Arroyo de lui emboîter le pas en donnant force de loi à ce texte.

Le 15 avril, la présidente Arroyo a commué toutes les condamnations à mort en emprisonnements à vie, dans ce qui serait la plus grande commutation de condamnations à mort de notre époque. Quatre jours plus tard, la présidente Arroyo a signalé que l'abolition de la peine de mort devait être votée en priorité.

En abolissant la peine de mort, les Philippines rejoignent le courant mondial tendant à l'abolition de la peine de mort, et deviennent la 125^{ème} nation abolitionniste en droit ou en pratique. Amnesty International espère que les Philippines inciteront à abolir la peine de mort d'autres pays de la région qui ne l'ont pas encore fait.

En tant qu'organisation préoccupée des victimes d'atteintes aux droits humains, Amnesty International reconnaît également la souffrance des familles des victimes. Cependant, des études ont montré que la peine de mort est infligée de manière disproportionnée aux membres les plus pauvres, les moins instruits et les plus vulnérables de notre société. La peine de mort ôte la vie à des délinquants ou criminels qui auraient autrement pu être réhabilités. Amnesty International salue toutes les mesures prises par les gouvernements pour cesser le recours à la peine de mort, qui constitue le traitement cruel, inhumain et dégradant ultime. Amnesty International souligne que tout châtiment remplaçant la peine de mort ne doit pas non plus constituer un acte de torture ou autre châtiment cruel, inhumain ou dégradant.

Contexte

En 1987, les Philippines avaient créé un précédent historique en devenant le premier pays asiatique de notre époque à abolir la peine de mort pour toutes les infractions. Cependant, la peine de mort a été réintroduite aux Philippines à la fin 1993 pour 46 infractions différentes. Les exécutions ont repris en 1999 jusqu'à ce que l'ancien président Estrada annonce un moratoire en 2000, que la présidente Arroyo a respecté en pratique pendant toute sa présidence.